

Juillet 2024

Les nouvelles du PRST4

Plan régional santé au travail



La dynamique partenariale se poursuit : pilotes et contributeurs des actions sont pleinement mobilisés pour faire avancer la feuille de route du plan régional santé au travail francilien.

Dans le plan national pour la prévention des accidents du travail graves et mortels (ATGM), nos actions pour prévenir les risques professionnels s'inscrivent le plus en amont possible : depuis avril 2024, 11 nouvelles mesures viennent renforcer ce plan pour une meilleure mise en œuvre.

Certains de nos objectifs se précisent également en corrélation avec les travaux engagés sur les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) que la Cramif et la DRIEETS coconstruisent avec les services de prévention et de santé au travail interentreprises franciliens pour plus de cohérence et d'efficacité. Autre nouveauté, la signature de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de l'Assurance Maladie Risques Professionnels est prévue désormais en préalable aux CPOM par le récent projet d'instruction qui s'y rapporte. Le travail préparatoire régional déjà engagé, conforme, pour l'essentiel, à ce projet d'instruction CPOM sera donc poursuivi.

Par ailleurs, la collaboration entre l'ARS, la DRIEAT et la DRIEETS dans le cadre de ce plan régional trouve son sens dans le cadre des actions du PRSE4 paru en juillet 2024 également en lien avec le Projet régional de santé 2023-2028 de l'ARS, publié en novembre 2023.

Nous restons de plus particulièrement mobilisés en Île-de-France à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

A signaler également en termes d'actualité, un nouveau rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) alerte sur l'impact du changement climatique vis-à-vis de la sécurité et la santé des travailleurs. Un panorama des initiatives actuelles (révision ou création de nouvelles législations, amélioration des stratégies d'atténuation du changement climatique dans les environnements de travail...) des différents pays permet d'envisager des solutions pour adapter le travail aux conditions climatiques futures.

La culture de prévention que nous souhaitons enraceriner dans les entreprises, premier objectif de notre plan, est essentielle pour la préservation de la santé et la sécurité des salariés franciliens et plus particulièrement les plus fragiles.

C'est le message que nous souhaitons à nouveau porter dans ce numéro spécial du bulletin d'information du PRST4 Île-de-France.

Sylvere Dernault
Responsable du service santé et sécurité au travail
DRIEETS Île-de-France



Actualités du PRST4

Un point d'étape du PRST4 a été présenté lors du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) du 21 juin 2024.

- Sur les 25 actions, 5 sont en attente de lancement car conditionnées à la signature de la COG de l'Assurance Maladie Risques Professionnels et celle des CPOM des services de santé au travail.
 - Dans la continuité du PRST3, 2 actions sur l'amiante et les zones aéroportuaires se poursuivent.
 - Concernant l'action « risques chimiques » en lien avec les troubles musculo-squelettiques (volet ongleries), les membres ont finalisé un support partagé pour tous les SPSTI (Services de prévention et santé au travail inter-entreprises) : les dangers et les moyens de prévention associés en onglerie. Les travaux pour le support à destination des entreprises ont débuté.
 - L'action « anticipation des crises » s'est poursuivie dans le cadre d'un séminaire dédié. L'étude « risques et petites entreprises » présentée par l'Institut des sciences sociales du travail (ISTT), à partir des accords, des DUERP (Documents uniques d'évaluation des risques professionnels) et des règlements intérieurs d'entreprises de moins de 250 salariés sera appliquée à un échantillon d'entreprises identifiées.
- L'action « prévention des risques psycho-sociaux » progresse avec la mise à jour et le maquettage du document [souffrance au travail](#) en ligne sur le site de la DRIEETS. Un focus sur la charge de travail a été présenté en lien avec le groupe Ressources des CSE et des branches lors d'un webinaire en février 2024.
 - Les ateliers à destination des SPSTI franciliens, dans le cadre de la coordination entre le PRST et le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), se poursuivent en 2024. Au premier semestre, deux ateliers ont eu lieu sur le retour à l'emploi pendant ou après un cancer et sur le handicap auditif et le maintien en emploi.
 - Lien vers les publications : [Maintien dans l'emploi | PRITH Île-de-France \(prithidf.org\)](#)
 - Le groupe de travail « prévention des risques auprès des travailleurs intérimaires » a élaboré et diffusé, en mai 2024, deux vidéos YouTube « Coach ISSA » spéciales PRST4 à destination des intérimaires :
 - « [Les Jeunes en mission](#) »
 - « [Santé publique](#) »
 - La plaquette Accidents du travail graves et mortels édition 2024 dans le cadre du PRST4 est disponible sur le [site de la DRIEETS](#) et les sites des partenaires. Outre les données chiffrées des signalements de l'année 2022, 4 fiches d'analyse sont disponibles.



Publications



BTP

TRAVAUX EN HAUTEUR, PAS DROIT À L'ERREUR

L'OPPBTP a lancé une nouvelle campagne de prévention des chutes de hauteur, qui s'est déroulée du 21 mai au 5 juillet 2024 :

La DRIEETS et ses partenaires ont relayé la campagne et les ressources mises à disposition des professionnels :

- Un [site](#) dédié permettant d'accéder à des contenus d'information et de sensibilisation
- Une [boîte à outils](#) comprenant une sélection de solutions et de contenus techniques
- Un kit de sensibilisation clé en main mis à disposition des formateurs de Centre de formation d'apprentis (CFA)
- Un [kit de communication](#) est proposé en téléchargement.

Fortes chaleurs

Le travail à la chaleur est à l'origine de risques pour la santé des travailleurs et augmente le risque d'accidents du travail.

En conséquence, la veille saisonnière, période pendant laquelle une vague de chaleur peut survenir, a débuté le 1^{er} juin dernier et durera jusqu'au 15 septembre 2024.

L'Instruction DGT du 6 juin 2024 et le [guide ORSEC](#) précisent les risques liés aux vagues de chaleur et les actions à mener par les différentes parties prenantes.

Les mesures de prévention à mettre en place par l'employeur, les bons gestes à adopter au travail et toutes les ressources utiles sur ce sujet sont sur le site du [ministère du Travail](#). N'hésitez pas à les relayer.

Une information est transmise aux SPSTI et aux différents réseaux (partenaires sociaux, chambres de commerce, fédérations professionnelles, entreprises, etc.).



Risques chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Le [Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024](#) fixe des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques et complète la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Ce décret précise les modalités de la traçabilité, les obligations de l'employeur (R4412-93-1 à 4), les enjeux réglementaires en matière de prévention, le suivi médical et la réparation.

Il prévoit l'établissement par l'employeur d'une liste à mettre à jour, indiquant, pour chacun des travailleurs, les substances CMR auxquelles il est susceptible d'être exposé ainsi que les informations sur la nature, la durée et le degré de son exposition.

Le décret fixe également de nouvelles Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) pour certains agents chimiques (l'acrylonitrile et les composés du nickel) et abaisse de manière drastique la VLEP du benzène.

Actualités amiante

Publication de [l'arrêté du 4 juin 2024 modifiant l'arrêté du 14 août 2012](#) et mise en ligne du nouveau [Q/R DGT relatif à la métrologie Amiante](#) sur le site du ministère du travail.

Santé au travail des femmes

Lutte contre l'endométriose

Le 27 mai 2024, une première campagne de communication sur l'endométriose a été lancée par le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Elle cible d'une part le grand public, en renvoyant vers le site Santé.fr qui dispose de nombreuses informations (symptômes, diagnostic et examen, traitements, comment vivre avec la maladie, droits des patients), dont un onglet vie professionnelle.

La campagne s'adresse d'autre part aux professionnels de santé, dont ceux de la santé au travail, afin de les inciter à s'informer, se former à cette pathologie, d'orienter les salariées vers une prise en charge adéquate, et d'engager un dialogue avec l'employeur et la salariée en vue de définir des aménagements adaptés.

Pour en savoir plus :

- Sur le kit de l'ANACT : [Endométriose et travail : trois ressources pour comprendre et agir](#) - Ministère du travail, de la santé et des solidarités (travail-emploi.gouv.fr)
- Sur la campagne sur le site sante.gouv.fr : [Lancement d'une campagne de lutte contre l'endométriose](#) - Ministère du travail, de la santé et des solidarités (sante.gouv.fr)
- Les affiches de la campagne : [Affiches Endometriose A3.indd](#) (sante.gouv.fr)

Autres thématiques de prévention

- Le guide repère « [violences au sein du couple, on en parle au travail ?](#) » à destination des entreprises et réalisé par la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF). Publié en 2020, ce guide est fondé sur les résultats d'une expérimentation menée dans 9 départements.
- Le guide repère « [Femmes et monoparentalité](#) » à destination des TPE et PME, conçu également par la FNCIDFF et publié en 2022.



La présentation de l'outil autodiagnostic dans le cadre de l'action QVCT du PRST4

Lors de la réunion du CROCT du 21 juin 2024 l'outil d'autodiagnostic sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) a été présenté : **TPE-PME : un outil d'autodiagnostic sur la QVCT pour faciliter le dialogue social et professionnel.**

A l'occasion de la Semaine QVCT, l'Aract IDF a lancé, le 19 juin 2024, un nouvel outil d'autodiagnostic QVCT en ligne. Il permet aux entreprises de discuter collectivement autour des thématiques de la Qualité de Vie et des Conditions de travail, afin de démarrer leurs démarches et définir les actions prioritaires.



À noter dans l'agenda 2024

Rendez-vous en ligne PRST4

- **Le 6 septembre 2024**
webinaire à destination des services de santé au travail franciliens sur inscription (FASTT)
- **Le 1^{er} octobre 2024 à 18h**
Live INTERIMAIRES en Île-de-France (FASTT)
- **Le 28 novembre 2024 à 14h**
AGENCES DE TRAVAIL TEMPORAIRE en Île-de-France (FASTT)
- **Le 24 septembre 2024**
Journée technique sur les bioaérosols (INRS)
A la maison de la RATP et sur internet
- **Le 7 novembre 2024**
Webinaire - Évaluer les risques biologiques : un nouvel outil pour les entreprises (INRS)
- **Le second semestre 2024**
Webinaire sur la santé des apprentis

Retrouvez les précédents webinaires sur [le site du Carif-Oref](#)



Contact : drieets-idf.prst4@drieets.gouv.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications,
suivez [ce lien](#)